



Famille Loisirs Information - A.G. dématérialisée d'avril 2021

Rapport Moral

L'année 2019-2020 marquera les esprits.

Notre association qui, une nouvelle fois, fédérait pratiquement 600 adhérents grâce à l'attractivité des activités proposées et de leurs tarifs modérés, qui a vu le renouvellement de 3 administrateurs au mois de septembre 2019 et qui commençait à imaginer l'organisation de ses 50 ans d'existence a dû tout stopper le 16 mars lorsque le premier confinement a été décrété par le gouvernement.

Au jour de l'arrêt de nos activités, le nombre d'adhérents était de 589. Comme l'année passée, 29% d'entre eux habitent Pompey, 59% les autres communes du bassin de Pompey, soit 88% pour l'ensemble du bassin, les 12% restants provenant des communes limitrophes à celui-ci. Le plus jeune adhérent a 4 ans (Danse Rythmique), le plus âgé 96 ans (Scrabble) et la moyenne d'âge s'établit à 49 ans.

Notre site internet, qui a fait peau neuve l'an dernier, est très fréquenté et beaucoup de personnes nous contactent régulièrement grâce à lui pour se renseigner sur les activités encore disponibles.

L'année 2019-2020 commençait sous de bons auspices et s'annonçait pleine de projets. Le Photo Club préparait notamment pour le mois d'octobre une expo photos au centre socio-culturel, les sections VTT et Marche quant à elles commençaient les préparatifs de « La Pompéenne » 2020. La section Danse Rythmique s'était déjà lancée dans la confection et l'achat des costumes pour son traditionnel spectacle de fin d'année.

Soudain le 16 mars 2020 tout s'est figé : toutes nos activités se sont arrêtées et toutes nos manifestations ont été annulées.

L'arrêt des activités « en plein vol » a été difficile à vivre pour beaucoup d'entre nous et les mesures à prendre au sein de l'association très compliquées à mettre en œuvre car nous n'étions pas préparés à un tel scénario. Il a fallu du jour au lendemain s'organiser pour tout arrêter, prévenir les adhérents et gérer la situation de nos animateurs qu'ils soient salariés ou en autoentreprise.

Par la suite, lorsque le confinement a été levé au mois de mai, le Conseil d'Administration a estimé qu'il était trop compliqué de modifier, pour les 2 mois d'activités restants, notre mode de fonctionnement afin de nous adapter aux nouvelles règles de distanciation sociales, aux gestes barrières et à la limitation du nombre de personnes présentes simultanément lors des activités.

Nous avons fait les démarches pour que nos animateurs salariés de l'association soient placés en activité partielle. Une découverte pour nous !

Le Conseil d'Administration a également voté :

- Une compensation à 100% des salaires nets de nos 3 animateurs salariés (hors frais de déplacement)
- Une indemnité forfaitaire de 30 €/h pour les heures que nos animateurs en autoentreprise ou mis à disposition par une autre structure auraient dû réaliser en temps normal.

Ces aides ont été décidées dans le but de maintenir une rémunération à nos animateurs pendant l'arrêt des activités, notamment pour les non-salariés afin qu'ils ne se retrouvent pas sans revenus. Cette situation aurait pu les amener à se réorienter vers une autre activité ou à changer de voie et nous aurions été contraints de chercher de nouveaux animateurs à la rentrée suivante sans être sûr de retrouver des personnes aussi compétentes.

Le bureau de l'association s'est réuni plusieurs fois pour étudier la façon de rembourser nos adhérents et sur le mode de calcul à retenir. Les cotisations (pour les sections qui en ont une) étant dues annuellement, tous les chèques ont été encaissés pour mettre l'ensemble des adhérents sur un même pied d'égalité (ceux qui règlent leur cotisation en seule fois et ceux qui la règlent en trois fois).

Le conseil d'administration a validé le remboursement de l'intégralité de l'excédent de l'exercice financier 2019/2020 (estimation faite au mois de mai 2020). Dans un esprit de solidarité, il a également choisi de le faire de façon uniforme entre les adhérents et de laisser chaque adhérent choisir entre un remboursement ou de faire un don à l'AREMIG. Cette association nancéienne soutient la recherche médicale contre les maladies graves de l'enfant et gère la Maison des parents (hébergement et accueil de parents dont les enfants sont hospitalisés au CHU et qui habitent loin de Nancy).

Cet excédent représentant 22% du total des cotisations, chaque adhérent a donc eu le choix entre recevoir un chèque d'un montant de 22% de sa cotisation ou faire don du montant correspondant.

331 adhérents ont choisi de faire un don (de 3 € à 62 €) pour un montant total de 6 613 €. Cette démarche a été très appréciée par l'association AREMIG qui nous a accueillis dans ses locaux à l'occasion de la remise du chèque.

171 chèques représentant une somme totale de 4 505 € ont été envoyés aux adhérents ayant choisi le remboursement.

Lors du dernier C.A. de cette année d'activité, début juillet 2020, consacré aux préparatifs de la reprise de septembre 2020, 5 nouveaux responsables de section ont rejoint le Conseil d'Administration et 3 administrateurs ont quitté leur fonction pour raison professionnelle ou du fait de leur déménagement. En septembre 2020, le nombre de sections est passé à 22. En effet, la section Gym Aérobie, qui regroupait 4 activités a été scindée en 3 sections (section Gym - section Pilâtes/Stretching – section Zumba) afin d'alléger la tâche du responsable de section.

Malgré cette période de crise l'engagement de bénévoles reste présent et nous nous en félicitons.

Nous avons quand même eu un petit rayon de soleil au mois d'août 2020 avec la participation de 2 sections au chantier international organisé par la commune de Pompey. La section Jeux a animé une soirée autour de jeux de société et la section Marche a proposé une balade semi-nocturne sur le plateau de l'Avant-Garde aux alentours de la ferme du Haras.

Cette participation semblait nous annoncer le retour à une vie associative normale mais ce ne fût qu'une brève illusion, chacun sait ce qu'il en a été.

Pour conclure, nous espérons tous pouvoir nous retrouver le plus tôt possible autour de nos activités créatrices de lien social et d'équilibre personnel.

En attendant ce moment « libérateur », prenez bien soin de vous.

Jean-Luc GILLOT
Président